

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Nombre de Conseillers Présents : 12
Nombre de Procurations : 5
Nombre de suffrages exprimés : 17
Nombre de voix représentées par les suffrages exprimés : 67

VOTES : 17 Contre : 0 Pour : 17
Date de convocation : 20 juin 2024

DÉLIBÉRATION N° 4.6 AFFECTATION DU RESULTAT 2023 BUDGET ANNEXE DES PORTS EN REGIE (SPIC)

SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU 27 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept juin, à dix heures, le Comité syndical s'est réuni en Séance Plénière, en son siège, à Saint-Nazaire, sous la présidence de Lydia MEIGNEN, Présidente du Syndicat mixte Les Ports de Loire-Atlantique.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Lydia MEIGNEN, Laurent DUBOST, Jean-Luc SECHET, Christiane VAN GOETHEM, Isabelle LEMONNIER, Claude CAUDAL, Jean MONTAVILLE, André BOUCHER, Christine LE RIBOTER, Isabelle DELANOY-CORBIN, délégués titulaires, Stéphane ERRIEN, Didier MARION, délégués suppléants.

ÉTAIENT ABSENTS : Jean-Rémy VILLAGEOIS, Eloïse BOURREAU GOBIN, Sylvie GOSLIN, pouvoir à Christiane VAN GOETHEM, Séverine MARCHAND, pouvoir à Isabelle LEMONNIER, Jean-Michel BRARD, pouvoir à Jean MONTAVILLE, Michèle QUELLARD, pouvoir à André BOUCHER, Philippe CAILLON, pouvoir à Christine LE RIBOTER, Adrien RYO, suppléé par Stéphane ERRIEN, Didier CADRO, suppléé par Didier MARION.

Secrétaire de séance : Laurent DUBOST

.....

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 fait ressortir un excédent de + 57 858,90 €.

Report excédent d'exploitation 2022 :	198 695,30 €
Total des recettes 2023 de la section de fonctionnement :	623 893,06 €
Total des dépenses 2023 de la section d'exploitation :	764 729,46 €
Soit un résultat d'exploitation 2023 de :	57 858,90 €

Soit un solde de clôture de la section d'exploitation excédentaire de : 57 858,90 €

Reprise excédent d'investissement 2022 :	138 385,50 €
Total des recettes 2023 de la section d'investissement :	677 327,02 €
Total des dépenses 2023 de la section d'investissement :	354 804,28 €
Soit un résultat d'investissement 2023 de :	460 908,24 €

Soit un solde excédentaire d'exécution de la section d'Investissement de : 460 908,24 €

Le solde global des 2 sections est excédentaire de : 518 767,14 €

Il est proposé de reporter en totalité le solde de la section d'exploitation soit 57 858,90 €, sur la section d'exploitation au compte R002.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Entendu le rapport de la Présidente,

LE COMITE SYNDICAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Adopte le projet d'affectation du résultat 2023 du budget principal selon les modalités suivantes :

COMPTE ADMINISTRATIF 2023	EURO
SOLDE D'EXÉCUTION D'INVESTISSEMENT N-1	
Dépense 001 (a) (besoin de financement)	
Recette 001 (excédent de financement)	+ 460 908,24
SOLDE DES RESTES À RÉALISER N-1	
INVESTISSEMENT	
Besoin de financement (b)	
Excédent de financement (1)	
FONCTIONNEMENT	
Déficit	
Excédent	
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT N-1	
Résultat de l'exercice (précédé du signe + ou -)	+ 57 858,90
Résultat antérieur reporté (ligne 002 du compte administratif N-1), précédé du signe + ou -	
Résultat à affecter	
AFFECTATION	+ 57 858,90
1) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum, couverture du besoin de financement de l'investissement (a))	
2) Report en fonctionnement R002 (2)	+ 57 858,90

Fait et délibéré à Saint-Nazaire, en séance publique,
 Le 27 juin 2024

POUR EXTRAIT ET CERTIFIÉ CONFORME

**LA PRÉSIDENTE DU SYNDICAT MIXTE
 LES PORTS DE PLAISANCE ET DE PÊCHE
 DE LOIRE-ATLANTIQUE**

Lydia MEIGNEN